



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 13 octobre 2022**

Présents

Exécutif	MM.	Alain Corthay	maire
		Marc Jaquet	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
Bureau du Conseil	MM.	Enrico Castelli	président
		David-Peter Lê	vice-président
		Christophe Berthelet	secrétaire du Bureau
Conseillères municipales	Mmes	Sylvie Barbat, Simona Korff, Paola Sanz Velasco, Ania Schwab	
Conseillers municipaux	MM.	Boris Aellen, Nicolas Baltassat, Denis Jotterand, Stéphane Morand	José Burgos, Yannick Dupraz,
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
	Mme	Virginie Favre	comptable
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	Mmes	Caroline Desbiolles, Line Müller, Valérie Sella conseillères municipales	

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2022
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications de l'Exécutif
4. Rapports des commissions
5. Rapports des représentants au sein des commissions externes
6. Présentation du projet de budget 2023
7. Projet de délibération :
 - **21-2022** : Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 120'000.- TTC pour le remplacement de l'éclairage des courts de tennis au Centre sportif de Rouelbeau, sis au chemin des Champs-de-la-Grange, parcelle n° 1676
8. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h15 en annonçant les personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2022

Simona Korff propose une correction, dont il est pris note.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2022 ainsi corrigé est approuvé avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil

a) Succession de Fabien Gillioz

Le Président donne lecture du courrier du service des votations et élections adressé à Patrice Wäber (2^e des viennent-ensuite) après le refus de Simon Borgeal (Agir ensemble) de prendre la succession de Fabien Gillioz. L'intéressé a été invité à répondre le plus rapidement possible de façon officielle.

3. Communications de l'Exécutif

a) Planning des séances 2023 du Conseil municipal

Le Maire propose les dates suivantes pour les séances 2023 du Conseil municipal : 2.2, 2.3, 27.4, 11.5, 15.6, 14.9, 12.10, 16.11 et 7.12.2023.

Arrivée de Marc Jaquet.

b) Sortie du Conseil municipal

Le Maire remercie chaleureusement la commission MASE et Marc Jaquet pour l'organisation de cette belle sortie du conseil, tout à fait sympathique malgré les averses, en regrettant qu'il y ait eu autant d'absents.

c) Rapport administratif et financier 2021

Le rapport administratif et financier 2021 est quasi finalisé. La photographie de la première page sera remplacée, car sa qualité n'était pas suffisante pour le tirage. Le rapport sera distribué à l'ensemble de la population.

d) Croisée des Carres

Les autorités ont rencontré la brigade routière, qui n'était pas très favorable à la pose d'un radar fixe en bas des Carres pour des raisons techniques, financières et de croisement de routes. Vu l'insistance de la Commune à modérer les vitesses sur ce tronçon avec un radar fixe, la réflexion se poursuivra. Sans compter que les 6-8 contrôles ponctuels qui ont été effectués récemment ont donné lieu à passablement d'amendes, de contraventions, ainsi que 40 retraits de permis. Des radars mobiles seront régulièrement installés.

e) Projet Nascarella

Une séance a eu lieu avec l'Exécutif, le SMS, la CMNS, Jacques Nascarella et ses mandataires, concernant le projet de petit immeuble sur une parcelle à l'entrée du village. Les mandataires avaient retravaillé les gabarits et la rampe d'accès afin de mutualiser celle-ci avec une future construction. La séance a été productive et la situation semble s'être débloquée. Ce projet prévoit une douzaine d'appartements (3, 4 et 5 pièces, essentiellement à louer).

f) Éclairages publics cantonaux

Dans le cadre d'une commission ACG, les magistrats ont assisté à une présentation de Serge Dal Busco, Conseiller d'Etat et son équipe concernant les perspectives du canton au niveau de l'éclairage des routes. Même si les économies susceptibles d'être réalisées seraient relativement dérisoires (moins de 1 %), le canton a décidé, peut-être aussi en miroir de La nuit est belle, de diminuer par étape (2023-2026) les éclairages nocturnes sur les routes cantonales pour, à terme, les supprimer. Un test sera effectué sur 8 grands tronçons d'ici la fin de l'année, en particulier la route de Thonon. Le Conseil d'Etat vise à diminuer la pollution lumineuse tout en économisant de l'énergie.

Le canton ayant aussi demandé aux communes de faire le nécessaire, celles-ci ont fait part de leurs intentions de diminuer les éclairages (23h/5h, 1h/5h). Certaines ont déjà entrepris passablement de démarches. À Meinier, par exemple, l'intensité des éclairages publics communaux baisse à 10 % entre 1h et 5h. Les tableaux électriques qui distribuent entre autres le réseau meynite sont souvent partagés avec ceux du canton, et les interventions des SIG pour séparer ces circuits sont très complexes et coûteuses.

Le canton a également demandé des efforts sur les éclairages patrimoniaux (23h/5h), et aux privés de ne plus éclairer les arbres.

À partir de 2026, et une fois l'ensemble du réseau cantonal éteint, celui-ci sera démantelé.

La commune a-t-elle prévu d'écrire aux privés afin de les inciter à éteindre leurs éclairages extérieurs ? demande **Yannick Dupraz**.

Le canton communiquera sur ces problématiques de pollution lumineuse inutile. Les privés, qui auront donc aussi l'information, seront libres d'appliquer ou pas cette recommandation, indique **le Maire**.

Coranda Pierrehumbert rappelle qu'il y a des demandes fédérales, et des demandes cantonales. Les demandes du canton aux communes sont pour l'instant incitatives pour une harmonisation des éclairages publics. Une campagne de communication (annonces, affiches) invite la population à suivre ces mesures en adoptant des gestes d'économie (chauffage, éclairage).

Arrivée de Paola Sanz Velasco.

Comme déjà évoqué ici, un tout-ménage récapitulera les propositions du canton et les mesures déjà entreprises au niveau communal afin d'inciter les Meinites de faire eux aussi le maximum. Et la brochure résumant les gestes d'économie, en cours de création, sera distribuée à la population, rappelle **Coranda Pierrehumbert**.

Dans le même registre de la biodiversité, la plantation d'un arbre pour les volées de 8P quittant l'école avait été proposée, ajoute **le Maire**. Marc Jaquet, qu'il remercie, accueillera ces arbres sur son terrain. Malheureusement, la présence d'un collecteur modifiera quelque peu les plans. La Commune devrait arriver à planter quelques spécimens pour les prochaines volées de 8P. Cette démarche a été bien accueillie par les élèves et les enseignants. Le premier tilleul pourrait être planté cet automne.

g) Route de Gy 28

La FIM a rencontré les habitants de l'immeuble sis au 28, route de Gy afin de leur signifier la résiliation de leur bail. Il leur a bien été précisé qu'il s'agissait d'une opération nécessaire sur le plan juridique, mais que la FIM leur garantissait de pouvoir rester (hormis les locataires au bénéfice de baux précaires). La première tranche d'immeubles devrait permettre à ceux qui le souhaiteraient d'être relogés, sachant que les travaux devraient durer 4 ans.

Sur une question de **Simona Korff**, le **Maire** rappelle qu'au moment de la démolition de l'immeuble, la commune ne disposera que de 19 appartements disponibles (chantier en 3 étapes).

Les appartements qui se libèrent sur Meinier leur sont-ils proposés en priorité ? demande **David-Peter Lê**.

Les locataires ont tous pu faire part de leurs souhaits et être inscrits sur les listes, confirme le **Maire**.

h) Violence au centre du village

Les incivilités graves constatées au centre du village ont été évoquées dans le tout-ménage. La commune a eu pas mal de soucis, ces dernières semaines, avec des bandes de jeunes de Meinier et d'ailleurs qui envahissent le village, en particulier les vendredis, voire samedis soir. Des agressions graves ont eu lieu, dont une au tournevis contre une maman qui cherchait à défendre son fils. Des plaintes ont été déposées. Les responsables, en particulier de cette agression, ont été identifiés et une enquête est en cours.

Cela dit, cela fait deux mois que les incivilités étaient régulières (lumières des W.-C. publics et arrosage automatique autour de l'école arrachés, bagarres, armoires de matériel de la salle de gym fracturées, etc.). Des incidents ont encore eu lieu ce week-end dans le parking du Chat.

La Commune a demandé à ses partenaires d'occuper le terrain (Protectas, îlotiers, APM, TSHM) et la police cantonale enverra régulièrement des patrouilles. L'inquiétude des autorités est réelle ; l'Exécutif a réactivé les caméras qui avaient été enlevées pendant le chantier de la nouvelle école.

Boris Aellen demande si à part la répression, les jeunes ont été écoutés par rapport à leurs besoins ou leurs manques. Car personne n'a connu la situation dans laquelle ils se trouvent, aujourd'hui. Peut-être serait-il intéressant d'écouter ceux de Meinier afin d'identifier d'éventuels besoins qui pourraient apaiser la situation.

Le **Maire** pense que Meinier peut se targuer d'avoir ce qu'il faut en termes de lieux d'accueil et de travailleurs sociaux pour répondre à ces besoins. Différentes possibilités sont offertes à ces jeunes : activités sportives à la salle de gym, La Rampe (repas, jeux, etc.). Et la commune a indemnisé un moniteur supplémentaire pour 2023 dans le but d'être en lien avec ces jeunes. À part Collonge-Bellerive, il n'y a aucune commune aussi bien équipée que Meinier. Rien n'excuse ces comportements et incivilités inadéquats.

La Commune a vraiment mis les moyens pour proposer une offre éducative et de loisirs et des solutions constructives ont toujours été trouvées avec les jeunes, les parents et la police. Mais une agression au tournevis, c'est un autre registre.

La Rampe n'est ouverte que le vendredi soir, et la salle de gym est fermée le samedi, relève **Boris Aellen**. De plus, la salle de gym serait fermée à plusieurs reprises prochainement au titre de « punition collective ».

Le Maire souligne que ce n'est pas la responsabilité de la Commune d'offrir des loisirs aux enfants de Meinier en tout temps.

José Burgos ajoute que l'offre ne se limite pas au vendredi soir. Il y a de nombreux sports possibles au CSR (activités en salle, foot, beach-volley, Rampe).

Boris Aellen pensait plutôt à un lieu de rencontres.

N'y avait-il pas un local à l'époque pour la jeunesse, à Meinier ? croit se souvenir **Simona Korff**.

Celui-ci, qui était géré par les jeunes, était finalement porté par une seule personne et a fini par péricliter, indique **Ania Schwab**.

Boris Aellen relève que le seul endroit où les jeunes peuvent se retrouver au chaud sous des éclairages, c'est soit un petit coin en haut à droite de la salle de gym lorsqu'il est ouvert, soit le fast-food. Il trouve triste qu'il n'y ait, à Meinier, qu'un fast-food pour les accueillir. Il sent une fermeture sur l'ouverture d'un local. Ces ados posent des problèmes, et pourtant ils sont gentils et réfléchis. Ils ont besoin d'un lieu et d'être reconnus.

Le Président propose de ne pas prolonger ce débat, malgré son intérêt indéniable, quitte à reprendre celui-ci sous le point divers et de renvoyer éventuellement la balle à la commission concernée (EJC).

Le Maire souligne de nouveau que la Commune fait déjà énormément pour sa jeunesse. De plus, Meinier n'a plus eu de demande de local pour un groupe de jeunes depuis longtemps. Les prestations offertes le vendredi soir sont déjà incroyables, et les jeunes peuvent aussi s'inscrire aux activités communales, qui sont fréquentes le samedi. Les communes n'ont ni l'obligation ni la responsabilité d'assurer du 24h/24 pour occuper leurs jeunes. Il incombe en revanche à la Commune de garantir la sécurité et de répondre aux lettres des habitants. La répression est donc nécessaire, à un moment donné.

i) **AZIAP**

L'association des artisans de la zone de la Pallanterie (AZIAP) compte 36 membres. L'Exécutif a rencontré le comité, avec qui il a eu une discussion franche et très constructive. Les artisans de la zone sont très reconnaissants que la commune de Meinier leur consacre du temps pour discuter avec eux et partager leurs préoccupations, leurs valeurs, leurs besoins. Tout comme les autorités meynites, ils regrettent que la collaboration avec la FITIAP (Fondation de la Pallanterie) soit compliquée. Ils ont parfois l'impression de se trouver face à un mur et de solliciter beaucoup la FITIAP sans avoir de retours ou de possibilités de discuter. Sans vouloir polémiquer, l'AZIAP a l'impression de ne pas toujours être partenaire dans le choix et les options prises par la FITIAP, avec qui les artisans cherchent à avoir des échanges constructifs et réguliers.

Le comité de l'AZIAP rencontrera les autorités de Collonge-Bellerive.

j) **Résolution n° 16-2022**

Le huis clos est prononcé.

Le Maire donne lecture de la lettre envoyée par l'avocat de M. X, qui fait suite à la résolution n° 16-2022 votée lors du dernier Conseil municipal, puis de la réponse de la Commune. Contrairement à ce qui y est indiqué et aux débats du conseil municipal, les élus avaient, par unique souci d'apaisement, choisi une voie plus conciliante en donnant à M. X l'occasion de prouver son respect des institutions démocratiques et sa grande loyauté à l'égard des

décisions du Conseil municipal, même si une révocation paraissait parfaitement justifiée au regard des circonstances. Or, aucune démission n'a été enregistrée à ce jour.

Le Président priera par écrit M. X de respecter ce que le Conseil municipal lui a signifié dans la résolution n° 16-2022.

Le huis clos est levé.

k) Local voirie

Marc Jaquet annonce qu'un second expert a été mandaté (le premier avait conclu à un problème de condensation). Avec le retour des pluies, en septembre, les collaborateurs de la voirie ont constaté des infiltrations d'eau. L'idée serait de capter cette eau, de la canaliser et de l'envoyer dans un collecteur, afin qu'elle ne stagne pas contre le mur du local. Les offres reçues à l'époque ont été réactivées afin d'éviter un trop grand renchérissement sur les coûts de ces travaux.

4. Rapports des commissions

a) Finances (FIN)

Enrico Castelli donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 28 septembre pour l'examen du budget 2023 et a approuvé ce dernier.

En premier lieu, il adresse ses remerciements à Virginie Favre pour son excellent travail et ses explications toujours aussi claires et précises.

Avec un total des charges de Fr. 8'760'709,21 et un total des revenus de Fr. 8'720'600,00, le budget 2023 prévoit un résultat négatif de Fr. 40'109,21.

Au niveau des dépenses, les augmentations sont principalement dues :

- À l'indexation (2 %) au coût de la vie des salaires du personnel communal (80K) ;
- À la hausse du coût de l'électricité (100K) ;
- Aux nouveaux contrats de maintenance pour le nouveau bâtiment de l'école (7K) ;
- À la contribution de Meinier au fonctionnement de la FASE (28K) ;
- À la péréquation (participation de 104K au lieu de toucher 84K).

Concernant les recettes, les impôts continuent d'augmenter tant pour les personnes physiques (350K) que pour les personnes morales (117K).

Le montant total du budget a ainsi augmenté de Fr. 482'000.- pour les charges et de Fr. 430'000.- pour les revenus. Cette augmentation de charges vient d'une part des charges de la commune (2,4 %) et d'autre part des charges de transfert (3.4 %) sur lesquelles nous n'avons que très peu, voire aucune marge de manœuvre.

Afin de ne pas présenter un budget trop déficitaire, deux éléments ont été intégrés, à savoir :

- Un correctif d'impôts sur les personnes physiques sur les années antérieures de Fr. 500'000.- (8 %), montant en adéquation avec ceux reçus ces 5 dernières années.
- Un prélèvement sur le bénéfice de la FIM de Fr. 200'000.-.

Pour la première fois, un budget expose donc un excédent de charges. Il s'agit d'une volonté de l'Exécutif, appuyée par la commission des Finances, pour signaler que la commune peine à intégrer les nouvelles charges imposées, notamment par le canton.

Un tel budget peut être établi sans présenter de plan quadriennal de redressement (dérogation aux art. 115 et 122 LAC) à la suite de dispositions prises par le canton pour permettre aux communes de se prémunir des effets potentiellement négatifs du manque à gagner fiscal induit par l'entrée en vigueur de la RFFA.

Le total des investissements nets pour l'année 2023 est projeté à Fr. 698'500.- et intègre notamment la transformation du bâtiment du XIX^e et les nouveaux éclairages pour le tennis-club au CSR.

b) École, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)

Comme Ania Schwab était absente à la dernière séance de l'EJC, **Nicolas Baltassat** donne lecture de son rapport.

« La commission s'est réunie le 5.10.2022 :

- ☑ Nous avons commencé à discuter des préparatifs de la fête de l'Escalade prévue le 12 décembre.
- ☑ Nous avons réfléchi au choix d'un petit cadeau à offrir aux élèves lors de la tournée traditionnelle des classes qui se déroulera mardi 20 décembre pour la fête de Noël.
- ☑ La commission a pris connaissance d'incivilités voire de comportements agressifs signalés lors de soirées de fin de semaine. Ces problèmes seront soulevés au prochain Réseau Jeunesse du 9 novembre afin d'essayer de trouver des solutions. Dans l'immédiat, des informations et des conseils à suivre ont été communiqués dans Meinier Infos.
- ☑ Dans un registre plus léger, le 5 octobre, en début de soirée, la commission a accueilli à la Mairie les promotions citoyennes. Les jeunes Meinites au tournant de leur majorité ont pu rencontrer et échanger avec les représentants de l'Exécutif et les membres de la commission, découvrir les locaux de la Mairie, mieux comprendre le fonctionnement des institutions politiques et finir autour d'un apéritif.
- ☑ À la suite de cette première soirée, le lundi 10 octobre, des membres de la commission ont accompagné certains de nos jeunes à l'Alhambra pour la fête des promotions citoyennes organisée par la ville de Genève.
- ☑ Enfin, le jeudi 6 octobre, lors de la semaine de la démocratie, les élèves des 8P ont été accueillis en Mairie par des membres de l'Exécutif et de la commission pour échanger sur ce qu'est la démocratie. »

c) Cohésion sociale & Culture (COSC)

En l'absence de Valérie Sella, **Coranda Pierrehumbert** indique que la COSC ne s'est pas réunie depuis la dernière séance, qui avait eu lieu la veille du précédent conseil municipal.

- ☑ La COSC, sur une proposition de Nicolas Baltassat, est en train de réactiver la tombola culturelle.
- ☑ Les ateliers informatiques se poursuivent et remportent toujours un grand succès. Celui qui avait lieu ce matin était complet.
- ☑ La COSC continue à travailler sur le repas des aînés, qui aura lieu le 22.1.2023, normalement à la salle communale.

d) Développement durable, Environnement & Communication (DEC)

Coranda Pierrehumbert communique le rapport de Line Müller, absente :

- « La commission ne s'est pas réunie, mais nous avons réalisé une belle soirée le 23 septembre en visitant deux jardins en compagnie de deux conférenciers et d'une trentaine d'intéressés. Il a fait beau, La nuit était belle, nous avons pu observer les étoiles et la fondue géante était juste succulente.
- La commission soutient le projet Dialogues, une série d'échanges entre les habitants de plusieurs communes environnantes sur le thème de la citoyenneté énergétique. Ce projet est porté par une chercheuse de l'université de Genève en collaboration avec plusieurs collectifs de la région. Le 19 octobre à Meinier, un atelier invitera les participants à imaginer à quoi ressemblera le bien-vivre dans nos communes en 2035. C'est le deuxième événement d'une série de 5 rendez-vous avec les habitants ; le but est que la dernière séance permette aux habitants d'élaborer leur propre plan d'action pour bien vivre la transition énergétique. »

e) Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture (BARA)

Christophe Berthelet donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie pour sa journée Routes & Bâtiments le 16.9.2022.

- Matériels : La commission a validé la remise en état du broyeur des bords de routes pour Fr. 9'500.- chez Saillet & Cie.
- Saleuse : Après discussion avec les utilisateurs, la commission valide l'achat de la saleuse d'occasion de Bertrand Favre, qui est munie du système DPA pour réguler le débit par rapport à l'avancement du tracteur.
- Toits : La commission est d'accord pour l'entretien annuel des toits et chenaux de la salle communale, de l'école 89, de la salle de gym, de la Rampe et du bâtiment du 19^e.
- Voirie : Bloc de chauffage au-dessus du bureau à déplacer, Fr. 1'500.-.
- Rampe : Un velux à remplacer.
- Salle de gym : Les fenêtres (15 vitres) seront condamnées, Fr. 2'300.-.
- Service technique : Les collaborateurs de la voirie seront conviés par le SPAA à des formations pratiquement obligatoires, coût de Fr. 5'000.- par année sur 5 ans.
- École : Il faut ajouter des parcs à vélos. La commission valide l'emplacement contre le mur de l'appartement du concierge de l'école.
- Totems centre du village : Plusieurs totems sont à refaire, voire remplacer. Il faut obtenir des devis et regarder le budget. Le prix pour le totem lumineux sur la route de La-Repentance devant le restaurant du Tilleul est de Fr. 3'500.-.
- Varlioudes : Des containers seront installés, et 8 arbres plantés.
- Chemin du Stade : La régie remplacera les jeux d'enfants.
- Allée des noyers : Un banc en pierre sera installé.
- Eau chaude salle de gym : Actuellement il y a deux boilers de 2'000 litres qui sont constamment chauffés. Vu que très peu de monde utilise les douches et par souci d'économie d'énergie, un boiler de 400 litres sera installé. Pour les travaux, il est plus simple de laisser les gros boilers, de les débrancher et d'ajouter le petit.
- Cimetière : Le géomètre a terminé son travail. Maintenant, on attend les propositions de l'entreprise Pottu & Seitz.

- ☑ Routes : Il y a plusieurs problèmes d'égagement sur différents chemins, aux chemins des Champs-de-la-Grange, de Rouelbeau, de Trémoulin, des Evouettes, des Varlioudes, de Fiez, du Canal Touvière. La Commune écrira aux propriétaires.
- ☑ Plusieurs devis et travaux ont été ou seront demandés à des entreprises pour différents endroits.
- ☑ Route de Bellebouche : Banquettes à refaire du carrefour de la route de Covéry jusqu'à la limite communale en direction de Corsier ainsi que boucher l'énorme trou au carrefour route de Bellebouche/chemin agricole qui vient du chemin des Foulis.
- ☑ Route des Carres (vers chez Jaquet) : Nous allons demander à l'ingénieur de la commune, M. Truchet, de trouver une solution afin de récupérer les eaux de pluie.
- ☑ Chemin de la Motte : Gros trou à boucher au carrefour chemin du Chambet/chemin de la Motte et remplir les trous en matière de Salève sur les banquettes des deux côtés du chemin de la Motte.
- ☑ Également des trous au bord du chemin des Champs-de-la-Grange, à combler.
- ☑ Borne Ancien-Tir : La borne a de nouveau été arrachée. Une réflexion doit être menée pour savoir avec quoi on va la remplacer.
- ☑ Fontaine : Restent les fontaines du Carre-d'Amont et d'Essert à faire encore cette année. En 2023, on regardera pour l'entretien des croix.
- ☑ Drainages : Les travaux dans la parcelle de Béné en bas la Vy-la-Tour ont été faits, Fr. 7'500.-.
- ☑ Sacs : Les canalisations doivent être remises en état encore cette année aux chemins des Plots et de Fiez.
- ☑ Plan Général Évacuation des Eaux (PGEE) : Des travaux devraient être entrepris ces prochaines années ; 4 de moindre importance (moins de Fr. 100'000.- chacun, remboursés dans l'année par le FIA ; programmer le 1^{er} chantier en 2023 ou 2024) et 1 gros (rte de Meinier-Touvière-Vy la Tour) estimé à Fr. 460'000.- (crédit d'investissement).
- ☑ Employé voirie : Damien, de chez Pottu & Seitz, a fini son travail au sein de la voirie le 23 septembre. Depuis le 26, le même civiliste que l'an passé a commencé à la voirie et y restera jusqu'au début de l'année 2023.

f) **Manifestations, Sport & Évènements (MASE)**

Sylvie Barbat donne lecture de son rapport.

Nous nous sommes rencontrés le 4 octobre.

- ☑ Lors de cette séance, nous avons finalisé le marché de Noël, qui pour rappel aura lieu le 24 novembre de 16h à 21h. Plus de 35 demandes d'inscriptions ont été reçues. Le Marché affiche désormais complet.
- ☑ Concernant le marché hebdomadaire, Pascal Boss, propriétaire du S'Cool Boss, a ouvert un restaurant à Thônex et ne sera donc plus présent. Il sera remplacé par le food truck Big Lulu.
- ☑ Pour finir, l'entraînement de la course de l'Escalade aura lieu le 20 novembre au CSR.

5. Rapports des représentants au sein des commissions externes

a) Groupement du CSR (Centre sportif de Rouelbeau)

José Burgos donne lecture de son rapport.

Le Groupement s'est réuni le 5 octobre 2022, pour la première fois en présence de Coranda Pierrehumbert qui a remplacé Marc Jaquet au sein du GICSR. Les sujets suivants ont été abordés :

- ☑ La demande de renseignement pour l'évolution du centre sportif suit son parcours du « combattant » dans les méandres des différents départements de l'État.
- ☑ Les directives d'utilisation de la salle des sociétés du CSR ont été présentées par André Nasel et validées par l'ensemble du comité.
- ☑ Le budget 2023 du CSR a été présenté au comité et validé par celui-ci. Il est intégré à la proposition de budget de la commune, qui est présenté ce soir.
- ☑ Le club de l'USM, par mon intermédiaire, a demandé au groupement s'il était envisageable de transformer le terrain A en synthétique. En effet, en automne/hiver, le club est très à l'étroit sur les installations du CSR. Le terrain synthétique ne suffit plus à accueillir les différentes équipes du club.

Le terrain C n'étant pas (mal) éclairé, il est difficile dès 18h de s'entraîner de façon satisfaisante. De plus, le terrain A est en « mauvais » état malgré les travaux répétés du service technique de la voirie (une lueur d'espoir reste de mise).

Une actualisation d'un devis existant sera demandée à SportFloor.

b) GIPE (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Le Maire n'a rien à signaler.

c) FIM

Enrico Castelli donne lecture de son rapport (séance du 13.9.2022).

- ☑ Le Conseil de Fondation a examiné et approuvé le budget 2023. De manière analogue à la commune, la hausse du coût de l'électricité impacte le budget (+ Fr. 60'000.-). Malgré cette hausse, les autres charges restant maîtrisées, un excédent de revenus est projeté pour un montant de Fr. 62'000.-
- ☑ Un point de situation sur l'avancement du projet route de Gy 28 est effectué. Le comité de pilotage rencontre à intervalles réguliers les architectes et le projet progresse à une bonne cadence. Certains travaux préliminaires tels que des relevés géologiques, des diagnostics de pollution ou des sondages d'évacuation des eaux pourraient être lancés tout prochainement. Par ailleurs, une réunion s'est tenue le 27 septembre dernier avec les locataires actuels et la régie afin de les informer de l'évolution et du calendrier du projet.
- ☑ Enfin, 8 bornes électriques ont été installées dans le parking du Chat. Pour rappel, une partie de ces places pourront être utilisées pour tout véhicule lors des grandes manifestations.

Sylvie Barbat demande si les motos pourront utiliser ces bornes.

Ne sachant pas si ce sont les mêmes prises, **Enrico Castelli** prend note de cette question et se renseignera.

David-Peter Lê rappelle que l'allongement des barrières de l'entrée du parking était aussi prévu. Et les places pour les bornes électriques ne sont pas encore accessibles. Quels étaient les délais ? Aucun travail n'a été fait pendant plus d'un mois et demi.

Le Maire indique que Parkgest et SIG ont été mandatés. Mais il n'a pas été informé d'un retard.

Il a été pris bonne note de ces questions qui seront transmises à qui de droit ; les réponses seront ultérieurement rapportées au conseil, conclut **Enrico Castelli**.

d) FITIAP (Fondation de la Pallanterie)

Enrico Castelli donne lecture de son rapport.

Rapports FITIAP, séances du 23 août et du 14 septembre 2022 :

- La séance du 23 août a été consacrée à la gouvernance de la Fondation dont les enjeux et problématiques ont été discutés lors de la séance extraordinaire à huis clos du Conseil municipal du 30 juin et du Conseil municipal du 15 septembre 2022.
- La séance du 14 septembre a été principalement consacrée au dossier de Serrurerie 2000. Différentes approches satisfaisantes tant pour Serrurerie 2000 que pour la Fondation sont présentées et discutées. Une rencontre avec les représentants de Serrurerie 2000 est prévue lors du prochain Conseil de Fondation du 19 octobre.
- Lors de la même séance, le budget 2023 est examiné et approuvé. Il est prévu que la Fondation réalise un excédent de revenus d'environ Fr. 865'000.-. Cette projection inclut Fr. 124'000.- de « prime d'assurance » relative à la restructuration de la dette validée le printemps dernier.

e) Fanfare

Enrico Castelli donne lecture de son rapport.

La Fête du 50^e anniversaire a eu lieu le samedi 17 septembre et on peut sans trop d'hésitation affirmer que la manifestation a été un succès. La marche gourmande a notamment affiché complet et de nombreuses fanfares amies ont eu l'occasion de jouer sous la tente communale. Nous pouvons remercier la Fanfare et le Comité de la Fête pour son travail et son énergie.

f) Communes-École

Paola Sanz Velasco donne lecture de son rapport.

Le comité de l'Association Communes-École (ACE) s'est réuni le 1.9.2022.

Suite à l'appel à candidatures pour deux coordinatrices administratives à 35 % (chaque poste), Francine Arter et Claire Berthelet ont été engagées comme remplaçantes de Denyse Barbezat et Line Cottier, qui quitteront l'Association à la fin du mois de septembre.

Francine Arter est domiciliée à Hermance. Elle est porteuse d'un diplôme de commerce et d'un Master en sciences de l'éducation. Elle œuvre depuis 20 ans dans différents milieux de la formation, de l'administration et des ressources humaines. Depuis 2012, elle est active comme indépendante dans le domaine de la formation d'adultes et coach professionnelle.

Claire Berthelet est domiciliée à Meinier. Elle est titulaire d'un premier Master en Économie et gestion d'entreprise et d'un second en Achat international. Claire Berthelet est active depuis 15 ans dans la gestion administrative et commerciale. De plus, elle participe

activement à la vie associative de notre village, notamment dans les manifestations telles que Courir pour aider, Meinibike ainsi qu'au restaurant scolaire.

Toutes deux ont été initiées au fonctionnement de l'ACE depuis le mois de juin et épaulées par Line et Denyse pour lancer la 32^e saison qui a débuté le 19 septembre.

Bilan de l'année 2021-2022 :

Pendant la première période, 58 Meynites ont fréquenté les cours, et ils étaient 52 pendant la seconde période.

87 cours ont été ouverts en moyenne pour l'année 2021-2022, soit le même nombre qu'en 2020-2021. Une petite augmentation de 3 % du nombre d'inscriptions confirmées est constatée.

Le bilan financier définitif sera présenté lors de l'AG de novembre, mais il est déjà possible de prévoir un résultat négatif d'environ Fr. 15'000.-.

Rentrée :

Le tout-ménage a été reçu le mercredi 10 août dans les boîtes aux lettres. L'ouverture des inscriptions par Internet a eu lieu le mercredi 17 août. Le délai d'inscription était fixé au 6 septembre. Les cours ont débuté le 19 septembre.

La prochaine réunion est prévue le mercredi 9 novembre, à 18h, au collège de Bois-Caran.

g) Pompiers.

Sylvie Barbat donne lecture de son rapport.

- Une nouvelle recrue est venue renforcer le nombre de volontaires chez les pompiers. Il s'agit de l'aspirant Arthur Romano.
- Ces trois derniers mois, les pompiers ont eu quelques interventions en rapport avec la sécheresse et les fortes pluies.
- La compagnie a reçu un mail de l'OCPAM (office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires) leur demandant de répertorier les stocks d'essence et de mazout en cas de pénurie. La vérification a été faite, ils ont de la réserve pour être opérationnels.
- Pour conclure, un exercice aura lieu chez M. Danel le samedi 15 octobre.

6. Présentation du projet de budget 2023

Pendant que Virginie Favre distribue le projet de budget 2023 (versions 2F 2N et 6F 3N), **le Maire** la remercie pour ce gros travail qu'elle a fourni, toujours avec énormément de compétence. Tous les éléments pour permettre aux élus de comprendre sans difficulté ledit projet de budget 2023 figurent dans les pages qui leur ont été remises.

Les demandes des commissions ont pu être insérées dans ce projet, Meinier ayant pris l'option de présenter un budget négatif, car le canton transfère de plus en plus de charges sur les communes qui auront de plus en plus de peine à assumer cette pression budgétaire.

Le Maire passe en revue le projet de budget 2023 en relevant les éléments significatifs. Il conclut avec la présentation du budget d'investissement 2023.

À l'issue de cette présentation, **le Maire** rappelle que Virginie Favre, l'Exécutif, Enrico Castelli ainsi que tous les membres de la FIN se tiennent à la disposition des Conseillers municipaux pour

répondre à leurs questions d'ici la prochaine séance du conseil, le 17.11.2022, date à laquelle le projet de budget 2023 sera voté.

7. Projet de délibération

- **21-2022** : Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 120'000.- TTC pour le remplacement de l'éclairage des courts de tennis au Centre sportif de Rouelbeau, sis au chemin des Champs-de-la-Grange, parcelle n° 1676

Le Maire rappelle que le remplacement de l'éclairage des courts de tennis répond à deux objectifs : économies d'énergies et besoins sportifs. Le montant initial a été réduit de moitié et il s'agira de matériel de qualité.

En l'absence de toute autre question ou remarque, **le Président** propose de passer au vote.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 13 CM présents.**
(délibération votée en annexe)

8. Divers

a) Route de Gy

Sur une question de **Boris Aellen**, **le Maire** indique que le radar pédagogique a été installé sur la route de Gy, mais la Commune n'a pas encore reçu les relevés de vitesses. La fermeture de la douane de Covéry jusqu'en décembre a réduit la quantité de véhicules qui empruntent la route de Gy.

b) Jardins familiaux

Paola Sanz Velasco rapporte l'inquiétude de certains locataires des jardins familiaux, qui aimeraient savoir s'il serait possible de déplacer leurs plantes.

Le Maire indique que l'Exécutif rencontrera la semaine prochaine le collectif qui avait proposé son aide pour le transfert des jardins familiaux et de créer un jardin collectif de grande envergure tout en maintenant la possibilité de jardins individuels. L'idée serait de leur remettre le terrain et les jardins familiaux, dont ils assumeraient la gestion.

Les jardins doivent être libérés d'ici le 31.12.2022, rappelle **Paola Sanz Velasco**.

Les sondages qui seront effectués n'auront des impacts que sur 4 jardins et les travaux de démolition ne débuteront pas le 31.12.2022, rappelle **le Maire**.

Selon **Yannick Dupraz**, des locataires des jardins familiaux cherchaient un lieu où entreposer des plantes sur des palettes.

Ni la FIM ni la Mairie n'ont été sollicitées, conclut **le Maire**.

c) Maison Durisch

Sur une question de **Sylvie Barbat**, **le Maire** explique que Mme Durisch n'a jamais répondu aux deux courriers de la commune.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 22h40.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 17 novembre 2022 à 20h15

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....
Christophe Berthelet

.....
Enrico Castelli

Annexe : Délibération votée

Meinier, le 17 novembre 2022/em



Délibération n° 21-2022

Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 120'000.- TTC pour le remplacement de l'éclairage des courts de tennis au Centre sportif de Rouelbeau, sis au chemin des Champs-de-la-Grange, parcelle n° 1676

Vu le système d'éclairage actuel des courts de tennis au Centre sportif de Rouelbeau – sis au chemin des Champs-de-la-Grange, parcelle n° 1676, qui n'est plus adéquat pour utiliser correctement les installations et très énergivore – il date de plusieurs dizaines d'années, un nouvel éclairage a été étudié, consistant à remplacer certains mâts et l'éclairage en question par des installations plus adaptées et nettement plus économes en énergie,

vu les offres reçues des fournisseurs appelés à soumissionner,

vu l'article 30, al.1, lettres e et m et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 13 CM présents

1. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 120'000.- TTC, dont à déduire les subventions cantonales éventuelles, pour le remplacement de l'éclairage des courts de tennis au Centre sportif de Rouelbeau, sis au chemin des Champs-de-la-Grange, parcelle n° 1676 ;
2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de le porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir le montant de la dépense nette affectée au patrimoine administratif, après déduction de subventions éventuelles, en 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 3410.300.33000.00 dès l'année d'achèvement du projet, soit dès 2023 en principe ;
4. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 120'000.- ;
5. De donner tout pouvoir au Maire pour signer les actes et pièces nécessaires à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 30 novembre 2022.

Meinier, le 21 octobre 2022

Le Président du Conseil municipal
Enrico Castelli